

Etablissement prévisionnel de son plan de fumure

Objectifs de la formation

Apprendre à faire son propre plan de fumure lorsque l'on est en zones vulnérables.

Enjeux

Respect des directives nitrates.

Déroulé

Pouvoir connaître la réglementation en vigueur ; Savoir estimer son reliquat sur cultures d'hiver et de printemps ; Être capable d'appliquer les méthodes de raisonnement ci-dessus ; Être en mesure de comprendre les éléments de calcul du bilan azoté ; Savoir s'approprier les modalités de calcul ; être capable de suivre la réalisation de son plan de fumure.

Infos complémentaires

Organisée par ADEAR Tarn

Durée de la formation 2 jour(s)

Date limite d'inscription 01/01/1970

Tarifs

Adhérent 70€

gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

ADEART Maison des associations Place
du 1er Mai 81 100 Castres

81 100

Castres

Tel. 05-63-51-03-70

Fax. 05-63-51-85-03

repas à apporter en ces temps de
pandémie.

Dates, lieux et intervenants

01 déc 2020

09:00 - 17:00 (7hrs)

Centre Paroissial de Réalmont

81120 Réalmont

Cécile Riondé de la chambre d'agriculture du Tarn.

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))